

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2026DEL11
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance du 31 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 087-218719201-20260410-2026DEL11-DE

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Objet de la délibération
DESIGNATION D'UN
CORRESPONDANT
« DEFENSE »

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du conseil de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Maire.

Présents : Mmes E. BETTE, B.CACOYE, R.CASTERA, M.COMES, H.LALLET, B.LE BOUCHER, S.MOKEDDEM.

MM L. BALLEST, D.CHANTEREAU, M.CITHAREL, E.LOURME, M.PENICAUD, X.PENOT, A.PORTHEAULT, E.PREVOST, JF.SIBERT, S.THEILLET

Procurations : Mme HEYRAUD a donné procuration à M. LOURME
Mme PREVOST a donné procuration à M. PREVOST

Mme CASTERA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire,

• Informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la désignation de " Correspondants défense " au sein des communes de France, un message a été adressé par le Ministère de la Défense à l'ensemble des Préfets en leur demandant de prendre les mesures d'information nécessaires auprès des communes de leur département afin que les Maires procèdent à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Les missions principales dévolues au Correspondant Défense sont les suivantes :

- Remplir une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés :
 - ✓ Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD),
 - ✓ Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire,
 - ✓ Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.
- Être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Il dispose d'un espace spécifique sur le site internet du Ministère de la Défense. Monsieur le Maire propose de désigner en tant que Correspondant Défense de la commune M. Emmanuel LOURME

Le Conseil Municipal, a délibéré à l'unanimité la désignation de M. Emmanuel LOURME comme correspondant défense de la commune.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
et la publication le 10/04/26
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 087-218719201-20260410-2026DEL11-DE